

ARTICLE 1ER : Monsieur BITA François, Ingénieur en Chef de 5è échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services techniques (statistique) en service à l'ATC à Pointe-Noire est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 à deux (2) ans pour le 4è échelon de son grade.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 AVRIL 1985

Par le Premier Ministre,



Ange Edouard POUNGJI.-

Le Ministre du Plan,

Le Ministre des Finances et du Budget,



Pierre MOUSSA.-

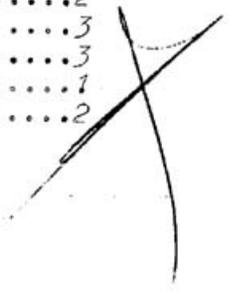


Itihi Ossétoumba LEROUZOZOU.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DFP.....	2
DGB.....	2
DCF.....	2
MP.....	2
Dossier DFP.....	3
Dossier CNSEE.....	3
Intéressé.....	1
SGG/BC.....	2



Bernard COMBO NATIONA.-